



## Programme de subvention Recherche clinique sur le vieillissement Fondation Vitae

Les demandes devront être soumises en fichier attaché par courrier électronique **au plus tard le jeudi 30 janvier 2025** à [direction-cdrv@USherbrooke.ca](mailto:direction-cdrv@USherbrooke.ca).

### PRINCIPES DIRECTEURS

Le programme conjoint de subvention de recherche interne de la Fondation Vitae et du Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS vise à promouvoir la recherche sur le vieillissement en soutenant les cliniciens et les professionnels de l'établissement pour l'élaboration ou la réalisation d'un projet de recherche clinique. Le programme privilégie la recherche sur le vieillissement applicable à la population âgée bénéficiant des différents programmes de l'établissement et dont les résultats auront des retombées sur les soins et services.

Le programme vise à favoriser le développement de liens étroits entre les cliniciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et les chercheurs du Centre de recherche sur le vieillissement. Il est attendu que les projets soient initiés par les cliniciens à partir d'une problématique propre à leurs interventions.

Pour l'année 2025-2026, la Fondation Vitae attribue jusqu'à 75 000 \$ en subventions pour les deux catégories de prix.

### ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

Les employés ainsi que les médecins du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, constituent les demandeurs principaux de la demande de subvention. Ces derniers doivent obligatoirement aller chercher le consentement de leur direction en plus de s'associer à au moins **un chercheur régulier du Centre de recherche sur le vieillissement** afin d'être « mentorés » au niveau méthodologique. Des chercheurs extérieurs au Centre de recherche sur le vieillissement ainsi que d'autres intervenants peuvent également être co-chercheurs. **Les personnes travaillant à la fois au CIUSSS de l'Estrie - CHUS et au CdRV (ex. : ergothérapeutes, physiothérapeutes, infirmières) sont aussi admissibles au concours.**

**Ne sont pas admissibles** les employés et médecins qui reçoivent déjà du soutien financier du Centre de recherche sur le vieillissement pour réaliser des activités de recherche.

### DESCRIPTION DES PROJETS

Le programme de subvention comprend deux volets. Le premier volet vise **l'aide à la formulation d'un projet de recherche ou au transfert de connaissance**, tandis que le second permet la **réalisation d'un projet de recherche** qui respecte les orientations du programme. Seulement un projet par clinicien est admissible par volet chaque année.

**a) Aide à la formulation d'un projet de recherche ou au transfert de connaissances**

Ce volet du programme permet d'élaborer un projet de recherche pouvant être soumis à un organisme subventionnaire externe ou visant un transfert de connaissances (par exemple, un webinaire de formation dirigée / asynchrone pour le personnel). Un **montant maximal de 5 000 \$** peut être demandé. Dans ce volet, il n'y a aucune collecte des données auprès de participants de recherche.

Pour participer au concours, les demandeurs doivent remplir le formulaire « Aide à la formulation d'un projet de recherche ou au transfert de connaissances ».

**b) Réalisation d'un projet de recherche**

Ce volet du programme de subvention permet de réaliser les différentes étapes d'un projet de recherche. Il inclut l'aide à la réalisation d'une étude pilote. Un **montant maximal de 15 000 \$** peut être demandé. Les dépenses autorisées incluent principalement la rémunération d'assistants de recherche, les fournitures nécessaires au projet et les frais liés à la diffusion des résultats de recherche.

Pour participer au concours, les demandeurs doivent remplir le formulaire « **Réalisation d'un projet de recherche** ».

## MODALITÉ DE FINANCEMENT

Le financement est disponible pour une durée d'un an.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes de subvention sont évaluées en fonction de :

- 1) la conformité aux critères d'admissibilité ;
- 2) la pertinence scientifique et clinique du projet, incluant une mention explicite des impacts anticipés sur le personnel ou les usagers ;
- 3) la qualité méthodologique du projet ;
- 4) la faisabilité et le respect de l'échéancier.

## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

- Un bilan financier doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la subvention à [direction-cdrv@usherbrooke.ca](mailto:direction-cdrv@usherbrooke.ca)
- Un suivi des demandes sera effectué par une conseillère scientifique du Centre de recherche sur le vieillissement suivant l'octroi.
- Les bénéficiaires d'une subvention de recherche clinique sur le vieillissement devront être disposés à présenter les résultats de leur initiative durant l'année suivant le financement de son projet. Ils sont également invités à bien faire reconnaître lors de la diffusion de leurs travaux le soutien financier de la Fondation Vitae.
- Les chercheurs bénéficiaires devront être disposés à être membre du comité d'évaluation de la prochaine édition (concours 2026-2027).

## COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

Les demandes de subvention sont évaluées par un Comité scientifique composé de chercheurs du CdRV qui ont une expertise dans le domaine de la recherche clinique au CIUSSS de l'Estrie – CHUS et de l'adjointe à la directrice scientifique du Centre de recherche sur le vieillissement. Ces personnes sont nommées par la direction du CdRV.

## DÉCISION ET ACTUALISATION

Le Comité d'évaluation formule son avis et le remet à la direction générale de la Fondation Vitae pour une prise de décision finale par le Conseil d'administration. Ce Conseil d'administration pourra aussi étudier et accorder une subvention afin de répondre à une demande exceptionnelle.